

Matthias TAVEL

Député de Loire-Atlantique
Membre de la Commission des Affaires Economiques
Conseiller régional des Pays de la Loire

Madame Geneviève Darrieussecq
Ministre de la Santé et de l'Accès aux soins
14, avenue Duquesne
75007 PARIS

Réf. : 20241011/GD/FR

Saint-Nazaire, le 11 octobre 2024

Objet : demande de mission de l'IGAS - rétention par TotalEnergies du rapport de l'Inéris sur l'accident du bac P551 de la raffinerie de Donges le 21 décembre 2022

Madame la Ministre,

En date du 21 décembre 2022, une fuite du Bac P551 de la raffinerie TotalEnergies de Donges a permis le déversement de pas moins de 770 000 litres d'hydrocarbures (selon TotalEnergies) d'un réservoir vers la cuvette de rétention suite à une maintenance défectueuse.

Dès le lendemain, la préfecture de la Loire-Atlantique s'est voulue rassurante, communiquant par l'intermédiaire de son site internet : « *Fuite d'essence à la raffinerie de Donges : pas d'impact sanitaire pour la population.* »

TotalEnergies a par la suite commandé une étude d'impact auprès de l'Inéris.

A plusieurs reprises, au cours de l'année 2023 et du premier semestre 2024, les associations de défense et de protection de l'environnement, qui font partie de la Commission de suivi de site (CSS), ont demandé à pouvoir consulter ce rapport. En vain.

Ce n'est qu'au cours de la seconde quinzaine d'août 2024, après avoir rappelé au représentant de l'État les obligations s'agissant des délais impartis en termes de communication de pièces préalablement à la tenue d'une CSS le 6 septembre 2024, qu'elles ont pu découvrir que TotalEnergies détenait ce rapport qu'il avait sciemment dissimulé depuis le 20 janvier 2023, soit depuis plus d'un an et demi.

Les services de l'État en avaient-ils connaissance ?

Ce document révèle que dans certains quartiers de Donges, la concentration moyenne journalière de l'air en benzène, substance classée cancérigène certaine, avait dépassé le seuil d'exposition aigu acceptable pendant les quatre jours qui ont suivi la fuite d'essence, exposant incontestablement les dongeoises et dongeois, mais aussi l'environnement, à cette pollution.

Pour rappel, la commune de Donges fait partie de l'intercommunalité Saint-Nazaire Agglomération - La CARENE. En 2019, une étude a révélé sur son territoire une surmortalité par cancers des hommes âgés de moins de 65 ans supérieure de 39% à la moyenne nationale. Mais pire encore, en 2022, une nouvelle étude a porté ce chiffre à 42% !

Loin de se satisfaire du rapport de l'Inéris, TotalEnergies a cru pouvoir refaire ses calculs à partir de sa méthode propre dans l'unique but de parvenir à des résultats inférieurs aux seuils d'acceptabilité s'agissant de la concentration de benzène dans l'air.

Par un avis critique, l'Institut national de l'environnement et des risques a pourtant mis en évidence des « méthodes de calcul inadaptées » et « de nombreuses imprécisions » de la part de TotalEnergies, ainsi que des données essentielles invérifiables, comme le volume d'essence déversé lors de l'accident. En outre, aucune évaluation des risques n'a été présentée par l'industriel, pourtant principal objet de la demande de la Préfecture de la Loire-Atlantique.

Cette situation est parfaitement inacceptable.

Par conséquent, Madame la Ministre, je vous saurai gré de bien vouloir missionner l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) de ce dossier, afin que la lumière soit faite sur les dysfonctionnements qui ont causé cette situation particulièrement anormale, si cette situation a entraîné un manque de précaution dans la communication aux populations, et de formuler toute proposition utile à une amélioration des procédures d'alerte et à leur respect dans ces situations.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations républicaines.

